



COMMUNE DE NAVAILLES-ANGOS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Présentation PPA – 11.09.15



DISPOSITIONS NATIONALES PREALABLES AU DOCUMENT D'URBANISME

- Loi ALUR
- Loi LAAAF
- Loi Grenelle I et II
- Loi Macron

Chaque dispositif associé sera considéré au document d'urbanisme

LOI GRENELLE 1 (urbanisme) de programmation

VOTÉE LE 23 JUILLET 2009

PUBLIÉE AU J.O. DU 5 AOUT 2009

- lutte contre le changement climatique
- préservation de la biodiversité, des écosystèmes et des milieux naturels
- prévention des risques pour l'environnement et la santé, ainsi que le renforcement de la politique de réduction des déchets
- mise en place d'une démocratie écologique à travers de nouvelles formes de gouvernance et une meilleure information du public (modalités de concertation obligatoirement indiquées sur la délibération de prescription d'élaboration ou de révision du document d'urbanisme)

VOTÉE LE 29 JUIN 2010

PUBLIÉE AU J.O. DU 13 JUILLET 2010

- Lutte contre l'étalement urbain : Obligation de justification d'objectifs de modération de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers (au PADD) à partir d'une analyse de cette consommation (au RP) par secteur géographique
- Possibilité de fixer une densité minimale de construction dans des secteurs situés à proximité des transports collectifs existants ou programmés
- Possibilité de fixer un nombre maximum d'aires de stationnement à réaliser lors de la construction de bâtiments à usage autre que l'habitation, lorsque la desserte par les transports publics réguliers le permet
- Possibilité d'imposer aux constructions, travaux, installations ou aménagement, notamment dans les secteurs qu'il ouvre à l'urbanisation, de respecter des performances énergétiques et environnementales renforcées
- Prise en compte des SRCE et des PCET
- Possibilité d'imposer aux constructions, travaux, installations et aménagements des critères de qualité renforcés en matière d'infrastructures et réseaux de communications électroniques (nouveaux articles du règlement de PLU)
- Le PLU contient obligatoirement des OAP
- Modalités pour l'Evaluation Environnementale et Cas par cas de l'incidence du PLU sur l'environnement

LOI ALUR (urbanisme) pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

VOTÉE LE 24 MARS 2014

PUBLIÉE AU J.O. DU 26 MARS 2014

APPLICABLE DEPUIS LE 27 MARS 2014



ENJEUX

- Favoriser la construction de logements
- Limiter la consommation de l'espace
- Préserver les espaces naturels et agricoles

PLANIFICATION STRATEGIQUE

1. Lutter contre l'étalement urbain

- Réaliser bilan global
- Analyser la consommation de l'espace
- Identifier le potentiel de densification
- Répertorier les capacités de stationnement
- Justifier l'ouverture à l'urbanisation des zones

2 AU

2. Encadrer les STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitée) et la constructibilité dans les zones A et N

- limiter le pastillage et le micro zonage dans les zones naturelles (N) et agricoles (A)
- avis simple CDPENAF
- caractère exceptionnel à justifier

3. Maîtriser le foncier :

- Faciliter la subdivision des lots en lotissement permet de mobiliser des terrains pour favoriser le renouvellement urbain

VOTÉE LE

PUBLIÉE AU J.O. DU 14 OCTOBRE 2014

Renforcement du rôle de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles, rebaptisée commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

Le **rapport de présentation** présente un diagnostic agricole, indique les besoins en agriculture, et présente les dispositions de préservation du potentiel agronomique, expose les dispositions qui favorisent la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers, et présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 ans précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document .

Le **PADD** fixe des orientations en matière d'urbanisme et de paysage, et des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

VOTÉE LE

PUBLIÉE AU J.O. DU 14 OCTOBRE 2014

Zonage et règlement : Dans les zones agricoles ou naturelles, en dehors des secteurs limités où peuvent être autorisés des constructions, « *le règlement peut désigner les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination + extension, dès lors que ce changement de destination ou extension ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, à l'avis conforme de la CDPEANF* »

Le règlement précise les conditions de hauteur, d'implantation et de densité des extensions permettant d'assurer leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère naturel, agricole ou forestier de la zone ».

Les bâtiments pouvant changer de destination sont figurés au **plan de zonage** : Au titre de la réglementation urbanisme, les constructions peuvent être destinées à neuf catégories différentes fixées par l'article R123-9 du code de l'urbanisme : l'habitation, l'hébergement hôtelier, les bureaux, le commerce, l'artisanat, l'industrie, l'exploitation agricole ou forestière, la fonction d'entrepôt, les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif

VOTÉE LE

PUBLIÉE AU J.O. DU 14 OCTOBRE 2014

Zonage et règlement :

Recours à la procédure de révision pour l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU n'ayant fait l'objet d'aucun projet d'aménagement ou d'acquisitions foncières significatives au bout de 9 ans. A défaut d'engagement d'une telle procédure, la commune peut décider de :

- Laisser les parcelles en 2 AU,
- Les reclasser en A ou N par une procédure de modification.

=> Entrée en vigueur au 1er juillet 2015.

Pour les autres 2 AU (< 9 ans), leur urbanisation est conditionnée à une procédure de modification accompagnée d'une délibération motivée démontrant la nécessité de cette urbanisation rendue nécessaire par un tissu urbain n'offrant pas d'autres possibilités de construction.

=> Entrée en vigueur immédiate.

VOTÉE LE 6 AOUT 2015

PUBLIÉE AU J.O. DU 7 AOUT 2015

Autorisations d'urbanisme :

Construction d'annexes aux logements dans les zones agricoles ou naturelles

(art. 80 / CU : L.123-1-5)

en plus des extensions, les constructions d'annexes aux logements existants des zones agricoles ou naturelles peuvent être autorisées par le règlement du PLU.

Constituent notamment des annexes :

- garages,
- piscines,
- abris de jardin ou d'animaux,

L'annexe se différencie des extensions en ce qu'elles ne sont pas nécessairement dans la continuité du bâti existant.

Le règlement du PLU précise les conditions d'emprise de ces extensions ou annexes, permettant d'assurer leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère naturel, agricole ou forestier de la zone.

INTERCOMMUNALITES

- Communauté de communes des Luys en Béarn
- Syndicat Mixte du Grand Pau
- Syndicat Mixte des Transports Urbains Pau-Porte des Pyrénées
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Luy de Béarn (eaux usées)
- Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau (eau potable)
- Syndicat Intercommunal d'Adduction à l'Eau Potable Luy Gabas Léas (eau potable)
- Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (électricité, gaz, télécommunications)
- Syndicat Intercommunal Environnement Collecte Traitement des Ordures Ménagères (SIECTOM)
- ...

SUPRACOMMUNALITES

- ▶ SCoT du Grand Pau
- ▶ PLH
- ▶ PDU Pau Porte des Pyrénées
- ▶ Schéma Régional de Cohérence Ecologique
- ▶ Schéma Régional Climat Air Energie d'Aquitaine
- ▶ ...

Toutes les orientations prescrites feront l'objet d'une compatibilité ou d'une prise en compte

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

LOCALISATION :

Navailles-Angos est située à environ 15 km au Nord de Pau, dans le département des Pyrénées – Atlantiques.

Commune positionnée à mi-chemin entre Orthez et Tarbes (50 km).

DONNÉES CHIFFRÉES :

Superficie : 1 420 hectares

Nombre d'habitants en 2012 : 1 357

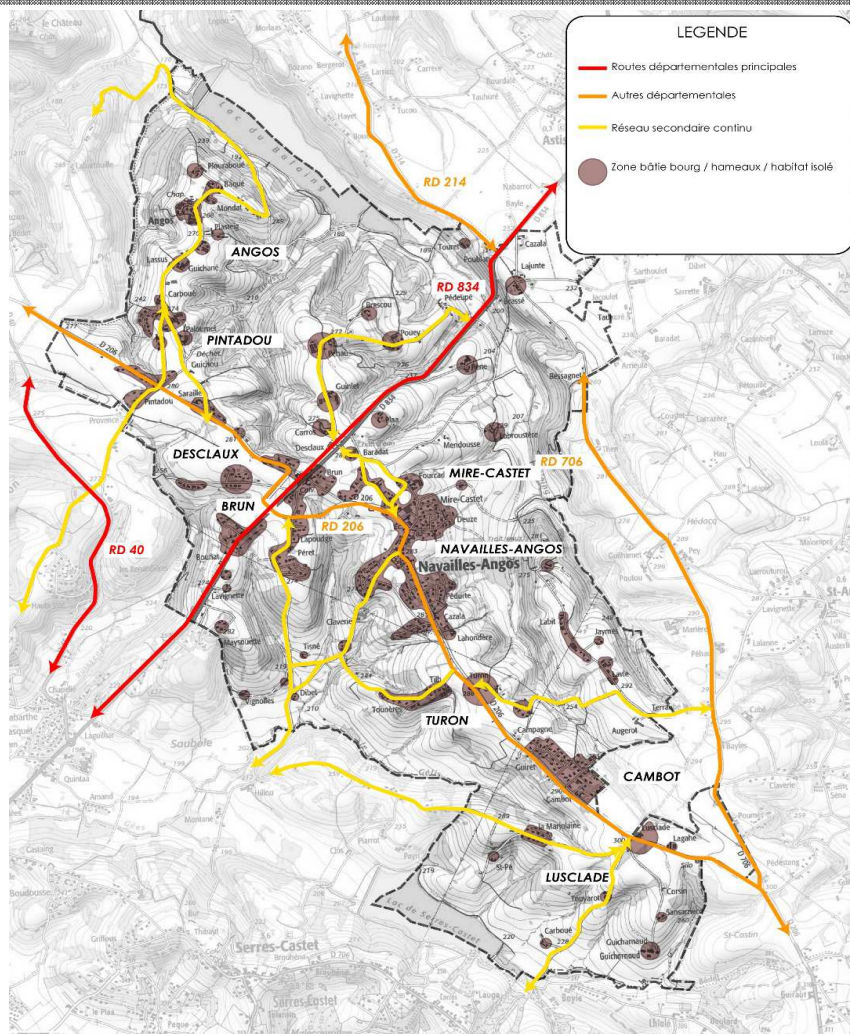
Densité : moyenne, avec 93,7 habitants/km²

INTERCOMMUNALITES :

- de la CdC des Luys-en-Béarn,
- du **SCoT** du Grand Pau,
- du Canton des Terres des Luys et Coteaux du Vic-Bilh.



FONCTIONNEMENT URBAIN / HABITAT / DESSERTE



Desserte

- Circulation majeure est-ouest par RD 834 vers Pau et vers échangeur autoroutier A65
- Circulation secondaire nord/sud avec RD 206
- Bourg à proximité de l'intersection des circulation majeure et secondaire
- Proximité circulation secondaire RD 706
- Desserte locale ramifié desservant les hameaux et îlots d'habitats isolés
- le relief préfigure un urbanisme linéaire le long des voies de desserte dont il faut limiter le phénomène

FONCTIONNEMENT URBAIN / HABITAT / DESSERTE



Ancien bâtiment agricole en centre-bourg, le matériau de parement disparaît sous un enduit sobre limitant la dégradation du matériau de construction.

Les chaînages d'angle et des baies sont soulignés par la brique

Un mur bahut clôt l'ensemble

Habitat

- Dans le bourg les constructions anciennes (< 1950) suivent une orientation assez claire avec un faitage perpendiculaire à la rue
- Une cour se dégage souvent au centre de la composition des constructions lorsque la ferme habitation s'est développée en centre-bourg (ou rattachée suite au développement de la tache urbaine)



Maison de centre bourg typique, ouvertures principales des baies sur les façades adjacentes, faitage perpendiculaire, enduit sobre, clair



La typologie se retrouve de manière récurrente dans le bourg
Bâtiment agricole entre la maison et la voie publique



Les constructions contemporaines se distinguent du tissu local (baies, toitures, implantation, volumétries)

FONCTIONNEMENT URBAIN / HABITAT /DESSERTE



Ferme-Habitation béarnaise typique : maison constituée de galets des gaves avec mortier et couverture en tuiles rouges (argile) – chaînage d'angle en brique (adobe d'argile) sur la maison etxe

La carte de Cassini du 19^{ème} mentionne une tuilerie à Navailles-Angos.

Habitat

- Alternance de constructions de type ferme et habitation
- Parfois formation d'une cour partielle cernée par l'habitation et les annexes agricoles autour
- Matériaux locaux apportant l'aspect vernaculaire de l'habitat traditionnel (murs hourdés de galets issus du gave, aspect érodés, arrondis et lisse), appareillage parfois en « feuille de fougères » ou en épi



La végétation permet le « camouflage » des bâtiments agricoles actuels (plus volumineux)



Habitation dissociée du bâtiment agricole – Mur enduits à la chaux. Le galet reste employé pour marqué l'entité habitation+ferme par un muret ouvragé



DÉMOGRAPHIE ET LOGEMENTS

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

EVOLUTION DE LA POPULATION

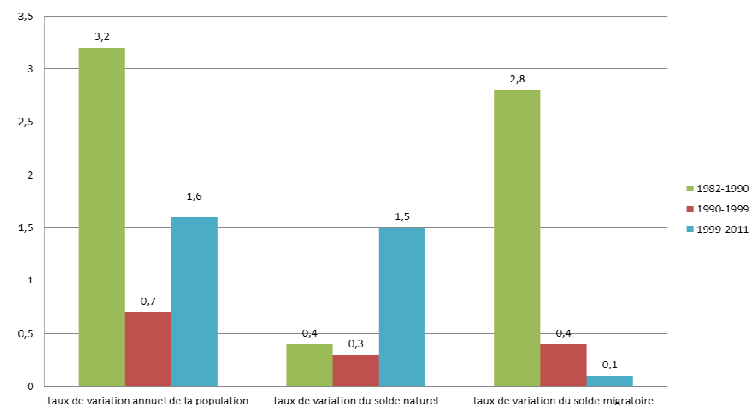
Un dynamisme démographique en moindre progression

- Une forte croissance de la population entre 1968 et 2012 (+ 769 habitants), mais qui connaît depuis ces dernières années une augmentation plus raisonnable (+2,7% entre 2006 et 2012),
- Un taux de variation annuel de la population positif essentiellement dû, ces dernières années, au solde naturel.

Une population qui prend en moyenne de l'âge et qui se traduit par :

- Un indice de jeunesse qui diminue entre 1999 et 2011, aujourd'hui à 1,26.
- Une population jeune mais qui prend de l'âge :
Les moins de 45 ans représentent, en 2011, 56,5% de la population contre près de 62% en 1999.
- l'indice de jeunesse reste supérieur à l'ex canton et au département des Pyrénées

Comparaison des soldes naturels et des soldes migratoires de Navailles-Angos entre 1982 et 2011



Evolution de l'indice de jeunesse entre 1999 et 2011

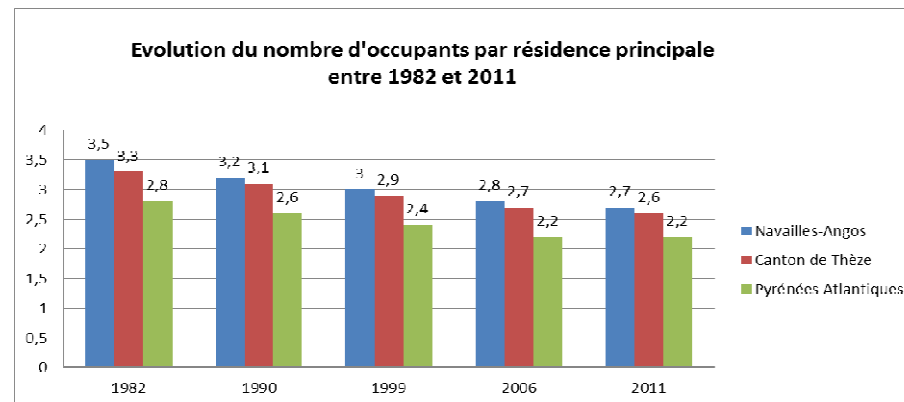


ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES MÉNAGES

UNE DIMINUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES CARACTÉRISÉE PAR :

- Une évolution des phénomènes sociétaux, avec notamment l'éclatement des structures familiales (divorces, familles monoparentales...).
- Un nombre d'occupants par résidence principale qui passe de 3,5 en 1982 à 2,7 en 2011.
- Navailles-Angos reste supérieur à l'ex canton et au département des Pyrénées



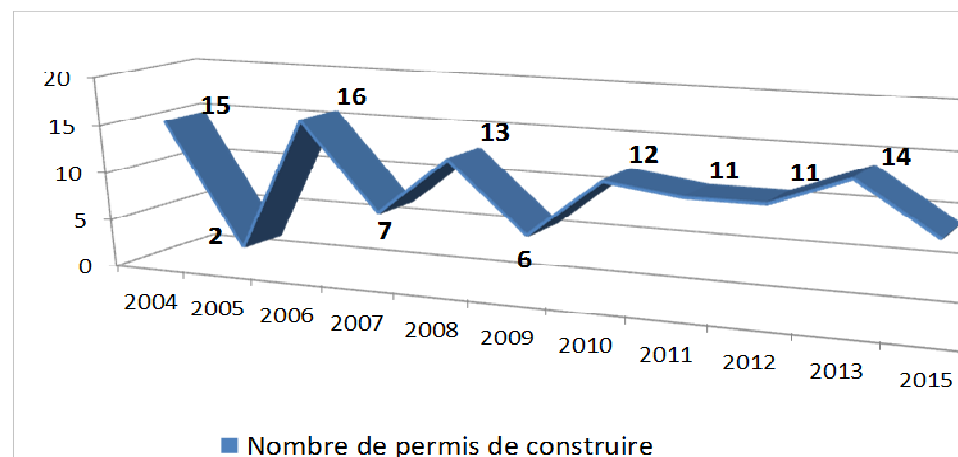
ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

LA STRUCTURE DU PARC

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS :

- 90 logements construits entre 2005 et 2015, soit une moyenne de 9 logements par an
(source : commune/permis de construire)
- Un taux de vacance à 3,23 % en 2011, un taux en hausse depuis 1999.
 - En 2011, la quasi-totalité des logements de Navailles-Angos sont des maisons individuelles (96,7%).
- En 2011, les résidences principales de Navailles-Angos sont en majorité des **maisons de 5 pièces** ou plus (68,8 %),
- Par ailleurs, les **petits logements** sont en baisse (- 16 unités entre 1999 et 2011). Ces chiffres montrent le **caractère résidentiel de la commune**.
- Le taux de locataire HLM à Navailles-Angos est au-dessus du taux du canton (5,2% contre 2,4%),

	1982	1990	1999	2006	2011
Ensemble	294	382	416	500	526
résidences principales	250	351	399	472	498
	85%	91,9%	95,9%	94,4%	94,7%
résidences secondaires	14	8	7	9	11
logements vacants	30	23	10	18	17
% de vacance	10,2%	6%	2,4%	3,6%	3,23%



EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS ET PERSPECTIVES D'ICI 2025

BILAN PLU ET PROSPECTION DEMOGRAPHIQUE

LE SCOT DU GRAND PAU – PRESCRIPTIONS PRINCIPALES du DOO

L'armature urbaine et rurale

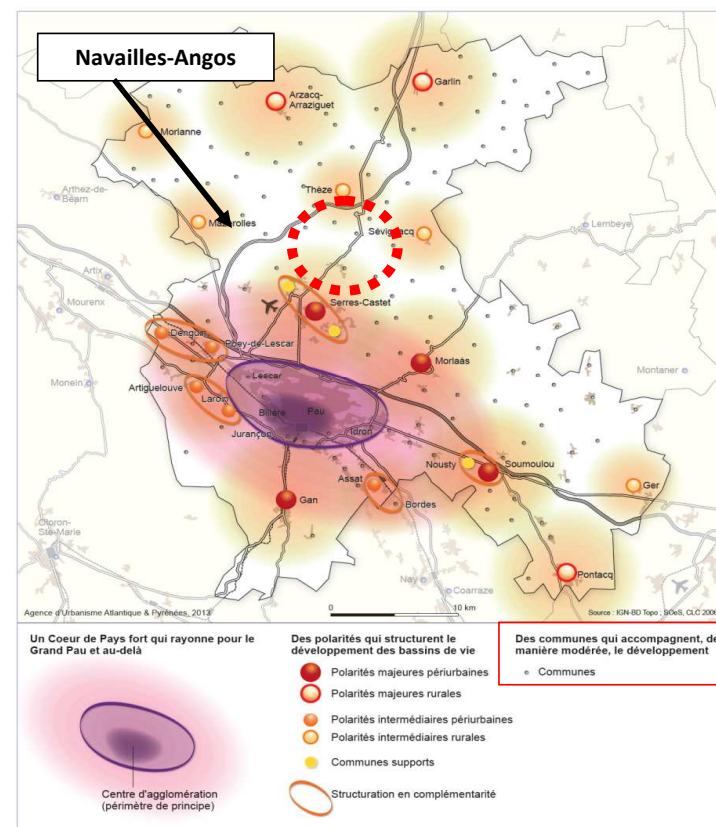
- Navailles-Angos, commune qui doit accompagner de manière modérée le développement

Densité brutes moyennes minimales à l'hectare par typologie de commune	
Cœur de Pays (à la commune)	30 à 50 logements /ha
Polarités majeures périurbaines	20 à 30 logements /ha
Polarités majeures rurales	15 à 25 logements /ha
Communes supports	15 à 25 logements /ha
Polarités intermédiaires périurbaines	15 à 25 logements /ha
Polarités intermédiaires rurales	10 à 20 logements /ha
Autres communes	8 à 12 logements /ha secteur avec assainissement collectif / 4 logements / ha et + (secteur en assainissement non collectif).

Navailles-Angos

Extrait du DOO – SCOT du Grand Pau

LE PROJET D'ARMATURE URBAINE ET RURALE



Extrait du DOO – SCOT du Grand Pau – p38

BILAN PLU ET PROSPECTION DEMOGRAPHIQUE

Evolution naturelle de population

- **Navailles-Angos** [2006-2015] : Croissance de **1.22 % par an** sur les 9 dernières années
- En comparaison **Buros** qui dispose d'une situation géographique de coteau et située à proximité immédiate de Pau a connu une croissance de **1.75 %**, ce qui reste assez modéré pour une commune limitrophe
- Autre comparaison avec une commune plus éloignée, **Garlin**, immédiatement desservie par l'échangeur 9, la croissance annuelle moyenne des dernières années est de seulement **1.16 %**
- Enfin **Poey-de-Lescar**, proche de Pau, connaît sur les dernières années une croissance de **1.46 %**

POPULATION - EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE										
	1975	1982	1990	1999	2005	2006	2010	2011	2012	2015
Commune Navailles-Angos	630	875	1 123	1 196	1304	1 321	1 329	1 332	1 357	1473

Solde naturel

- solde naturel positif : moyenne naissance de 17/an pour une moyenne de décès de 7/an

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
naissance	16	16	16	20	14	10	28	19	13	18	17	20	14	20	7
deces	8	10	8	11	8	7	8	9	6	9	5	7	4	4	7
solde	8	6	8	9	6	3	20	10	7	9	12	13	10	16	0

BILAN PLU ET PROSPECTION DEMOGRAPHIQUE

Disponibilité foncière et prospection démographique

Evolution naturelle de population -> projection 2025

• Navailles-Angos [2006-2015] : Croissance de **1.22 % par an** sur les 9 dernières années intégrant les mécanismes suivants :

- *Le renouvellement,*
- *Le desserrement,*
- *La variation du parc de logements vacants,*

Avec une croissance suivie de 1.22% par an et 2.7 personnes par ménage (source diagnostic) :

• population : **+190 habitants pour les 10 prochaines années** (70 constructions) + 65 habitants correspondant au maintien de population (26 constructions)

• + (70+26=) 96 constructions -> surface d'environ **10 à 11 hectares** (soit entre 1000 m² et 1200 m² par lot de constructions) dans une optique de réduction de la consommation d'espace

Population projection +1,22%

Année	Population
2015	1 473
2016	1 491
2017	1 509
2018	1 528
2019	1 546
2020	1 565
2021	1 584
2022	1 603
2023	1 623
2024	1 643
2025	1 663

BILAN PLU ET PROSPECTION DEMOGRAPHIQUE

Disponibilité foncière et prospection démographique - synthèse

Plusieurs phénomènes influent sur l'évolution et la consommation du parc de logements :

- *Le renouvellement,*
 - *Le desserrement,*
 - *La variation du parc de logements vacants, peu significative sur la commune*
 - *La rétention foncière*
 - *Les équipements (voiries)*
-
- *Plus de 70 ha bruts disponibles (environ 42 ha après rétention foncière et voirie) pouvant accueillir 500 à 550 constructions nouvelles soit 1300 à 1500 nouveaux habitants*
-
- *Une croissance de 1.22 % par an impliquant un apport de population de +190 habitants à l'horizon 2025 nécessitant 10 à 11 ha de surface constructible minimum dont le maintien de population*
-
- > **NECESSITE DE REDUIRE LES SURFACES OUVERTES A L'URBANISATION DU PLU ACTUEL**
- *Contribue à la modération de consommation de l'espace (**impératif au PADD**)*
 - *Contribue à la réduction de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers (**commission CDPENAF depuis les lois ALUR et LAAAF qui donne un avis sur le PLU**)*
 - *Contribue à la densité par conquête des dents creuses (loi ALUR) permet de densifier les bourgs et de limiter les écarts = Maîtrise de l'urbanisation*
 - *Obligation de mise en comptabilité SCOT ...*

BILAN PLU ET PROSPECTION DEMOGRAPHIQUE

PLH [2009;2015] BILAN

	Production de logements	(dont) Production de logements sociaux	Part de la production de logements sociaux dans la production totale
CdC du Luy de Béarn	620	180	29%
<i>Navailles Angos</i>	<i>65</i>	<i>20</i>	<i>30%</i>
<i>Montardon</i>	<i>115</i>	<i>30</i>	<i>26%</i>
<i>Sauvagnon</i>	<i>205</i>	<i>50</i>	<i>24%</i>
<i>Serres Castet</i>	<i>235</i>	<i>80</i>	<i>34%</i>

En terme de **bilan du PLH**, il n'y a pas eu d'opération de logements sociaux sur Navailles-Angos depuis 1998 (source commune). En nombre de logements au sens global, l'étude des permis de construire sur la période [2009 ; 2015] indique que 70 constructions ont été réalisées pour de l'habitat (soit environ 12 constructions par an) ce qui correspond à la marge au projet de PLH. Les 20 logements sociaux n'ont pas été réalisés. Il convient de pouvoir intégrer cette donnée de programme auprès des opérateurs sociaux, qui doivent considérer cette priorité dans l'opération

Le nouveau SCOT incitera la Communauté de communes des Luys de Béarn à réaliser un nouveau PLH

BILAN PLU [2005-2015]

BILAN PLU ET PROSPECTION DEMOGRAPHIQUE

CONSOMMATION DE L'ESPACE 2005-2015

Bilan permis de construire 2005-2015

- Nouvelles constructions essentiellement en U : 2 zones : Bourg et Brocq = 55 constructions (60 % des nouvelles constructions en zone urbaine équipée)
- 3 constructions en zone Ua (collectifs)
- 21 constructions en zone en voie d'équipement (23 % des constructions) AU et AUa
- 11 constructions en zone naturelle ou de hameaux, zones non équipées

SURF. CONSOMMEES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL	Nb de constructi ons
U	2 609	13 770	4 652	6 600	15 551	9 126	6 682	12 780	3 671	1 500		76 941	55
Ua		3 392				3 288				2 079		8 759	3
AU						2 000						2 000	2
AUa		3 200					7 748	12 689	5 500	4 124	1 490	34 751	19
NH1						3 000					1 510	4 510	3
NH2		8 228						1 672				9 900	5
Na			2 877	2 693								5 570	3
TOTAL	2 609	28 590	7 529	9 293	15 551	17 414	14 430	27 141	9 171	7 703	3 000	142 431	90

BILAN PLU ET PROSPECTION DEMOGRAPHIQUE

ESPACE CONSOMME 2005-2015

Surface moyenne des constructions neuves

- Parcelles relativement moyennes présentant une certaine densité en zone équipée avec 1400 m² en moyenne
- Parcelles moyennes à grandes pour les zones de hameau 1500 m² à 2000 m environ.
- Rythme de constructions : 9 constructions par an (= 90 /10)
- Consommation de 14 hectares en 10 ans pour la construction d'habitations

SURF. CONSOMMEES	TOTAL	Nb de constructions	surf. moy. parcelle en m ²
U	76 941	55	1 399
Ua	8 759	3	2 920
AU	2 000	2	1 000
AUa	34 751	19	1 829
NH1	4 510	3	1 503
NH2	9 900	5	1 980
Na	5 570	3	1 857
TOTAL	142 431	90	1 583

SYNTHESE

Adéquation Besoin / Potentialités / SCoT

SYNTHESE – Répartition de la production annuelle

Nombre de constructions annuel SCOT

SCOT : Sur la CC des Luys en Béarn, sur 100 constructions annuelles,

- 33 constructions à réaliser sur Serres-Castets
- 17 constructions à réaliser sur Montardon
- 17 constructions à réaliser sur Sauvagnon
- 33 constructions à réaliser sur les 19 communes restantes (*env. 1 à 2 par commune*)
- densité de 6 logements/ha (1660 m² /lot) si assainissement individuel
- densité de 8 à 12 logements/ha (1000 m² /lot) si assainissement collectif)

Répartition par EPCI de la production annuelle de logements	
CAPP	930 logements
CC des Luys en Béarn	100 logements
CC du Pays de Morlaàs	95 logements
CC Ousse-Gabas	90 logements
CC du Canton d' Ossun (3 communes)	8 logements
CC Gave et Coteaux	45 logements
CC du Mieu-de-Béarn	95 logements
CC du Canton d'Arzacq	60 logements
CC du Canton de Garlin	35 logements

Nombre de constructions annuel Navailles-Angos

- Rythme [2005;2015] : 9 constructions par an
- Densité actuelle de 1500 m² / lot
- Besoin de réaliser 11 constructions/an = 30 hbts/an dont 7 pour le maintien de population = 18 hbts/an
- Consommation [2005;2015] : 1.4 ha/an
- Consommation [2015;2025] : 1.1 à 1.3 ha/an
- Croissance 1.22 % par an
- Un foncier disponible de 70 ha brut
- Objectifs de constructions:
 - ▶ 6 constructions à réaliser sur Navailles-Angos

Nombre de constructions annuel PLH CC des Luys en Béarn [2009;2015]

- Rythme [2009;2015] : 11 constructions par an
- Objectifs de constructions:
 - ▶ 6 constructions à réaliser sur Thèze
 - ▶ 6 constructions à réaliser sur Sévignacq

**LEGERE INCOHERENCE ENTRE LES DOCUMENTS
MAIS DES ORIENTATIONS A RESPECTER**

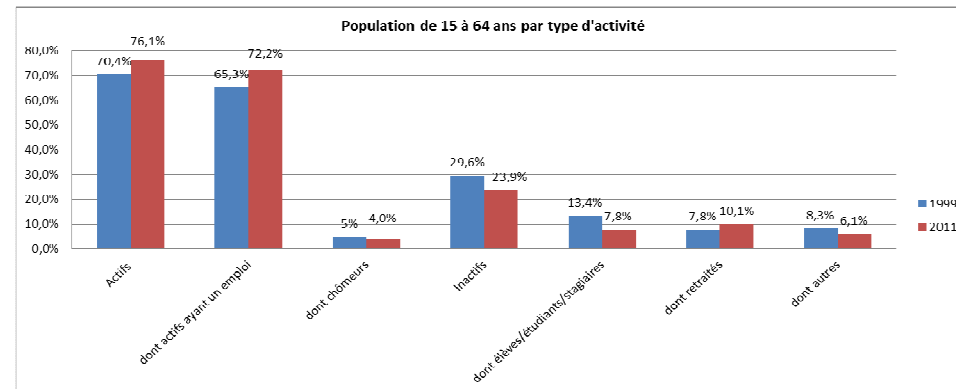
POPULATION ACTIVE ET EMPLOI

POPULATION ACTIVE ET EMPLOI

LA STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE 1999 ET 2011 :

- Une augmentation du nombre d'actifs (+ 82 actifs)
- Un taux de chômage en baisse entre 1999 et 2011 (de 5% à 4%),
- Parmi les inactifs, la part des retraités est en augmentation sur la commune.
- Bien que le graphique indique une baisse des élèves entre 1999 et 2011, la rentrée 2015-2016 de septembre dernier, ouvre une nouvelle classe et accueille 20 enfants supplémentaires dans ses locaux
- Pour 100 actifs ayant un emploi et résidant sur Navailles-Angos, 20,6 de ces emplois pourraient être sur le territoire communal. Ce chiffre est en baisse par rapport au taux de 1999.



	2011	1999
Nombre d'emplois dans la zone	127	124
Actifs ayant un emploi, résidant dans la zone	616	530
Indicateur de concentration d'emploi	20,6	23,4

POPULATION ACTIVE ET EMPLOI

LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS (2011 – INSEE)

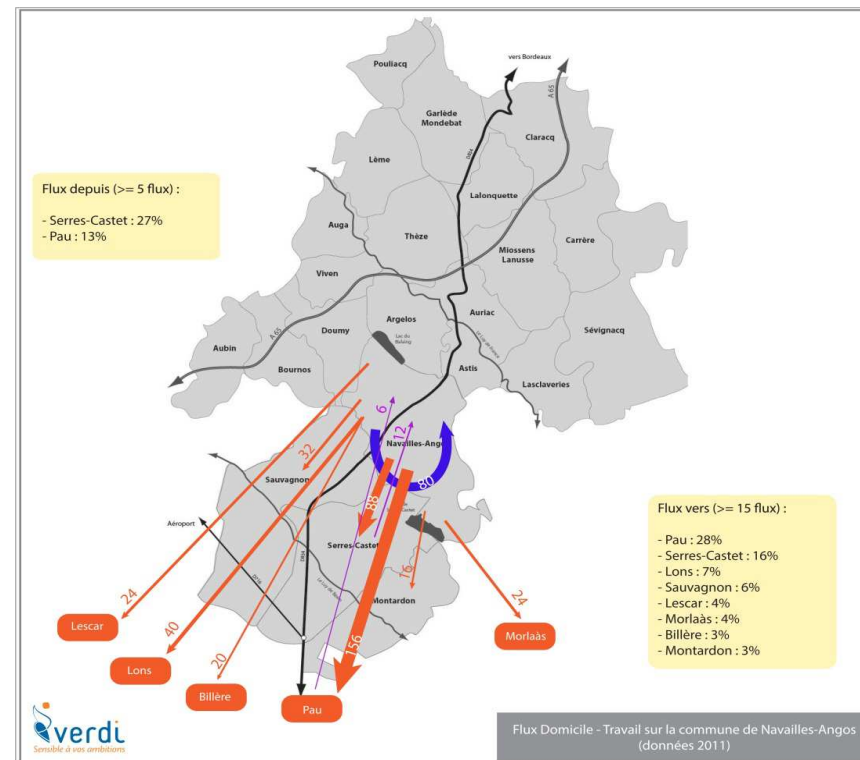
- Sur les 689 flux générés par les déplacements domicile-travail, 11,6 % restent sur la commune (80 flux),

Destination des flux

- Sur les 564 flux sortants, près de 30 % d'entre eux vont vers Pau,
- Les communes limitrophes influent sur le déplacement des actifs (88 flux vers Serres-Castet et 32 vers Sauvagnon, soit 21,2% des déplacements).

Origine des flux

- 37 flux entrants, la majeure partie de ces flux viennent de Serres-Castet (27%, des flux).



POPULATION ACTIVE ET EMPLOI

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

- Sur les actifs à Navailles-Angos 1.2 % sont agriculteurs ou exploitants agricoles, contre 1.6 % à l'échelle du département des Pyrénées Atlantiques. L'activité reste un secteur important dans le maintien des paysages et les agriculteurs ont été nombreux à se présenter à la concertation agriculteurs.

- La SAU reste cependant une tendance importante à considérer : si elle baisse de 6.12 % en terme de surface dans le Béarn, elle a baissé de plus de 20 % à l'échelle de Navailles-Angos

- Les professions intermédiaires sont bien représentées avec 27.4 % pour seulement 13.6 % à l'échelle du département

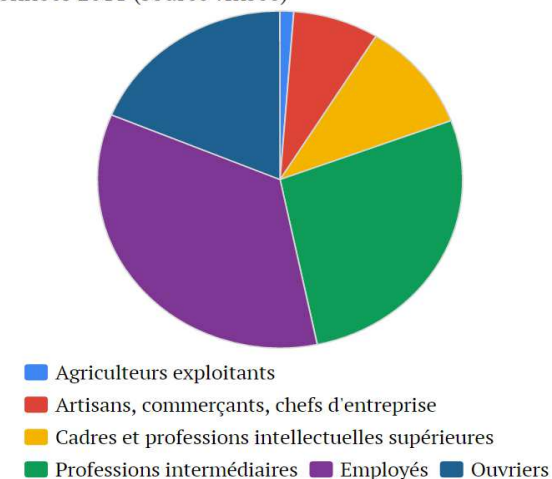
Cadres, ouvriers, artisans, employés à Navailles-Angos

Données 2011	Actifs de 15 à 64 ans	% des actifs de 15 à 64 ans	Moyenne des villes
Agriculteurs exploitants	8	1,2 %	6,5 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	52	7,6 %	7,2 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	72	10,5 %	9,3 %
Professions intermédiaires	188	27,4 %	22,1 %
Employés	237	34,5 %	26,9 %
Ouvriers	128	18,7 %	27,4 %

- la catégorie des employés est la plus représentée avec 34.5 % pour les Pyrénées Atlantiques

Catégories socioprofessionnelles (CSP) à Navailles-Angos

Données 2011 (source :Insee)



- les ouvriers notamment bâtiment (menuiserie, peinture, maçonnerie, électricité, plomberie) sont nombreux à Navailles-Angos (18.7 %) pour seulement 12.1 % à l'échelle du département

PREMIERS ENJEUX

POPULATION - DÉMOGRAPHIE

- **Appréhender le rajeunissement modéré de la population et adapter l'offre de services, d'habitat...**

PARCS DE LOGEMENTS

- **Une nécessité de construire des petits logements, des logements intermédiaires qui permettraient d'accueillir les nouvelles populations au début de leur parcours résidentiel en accession à la propriété**

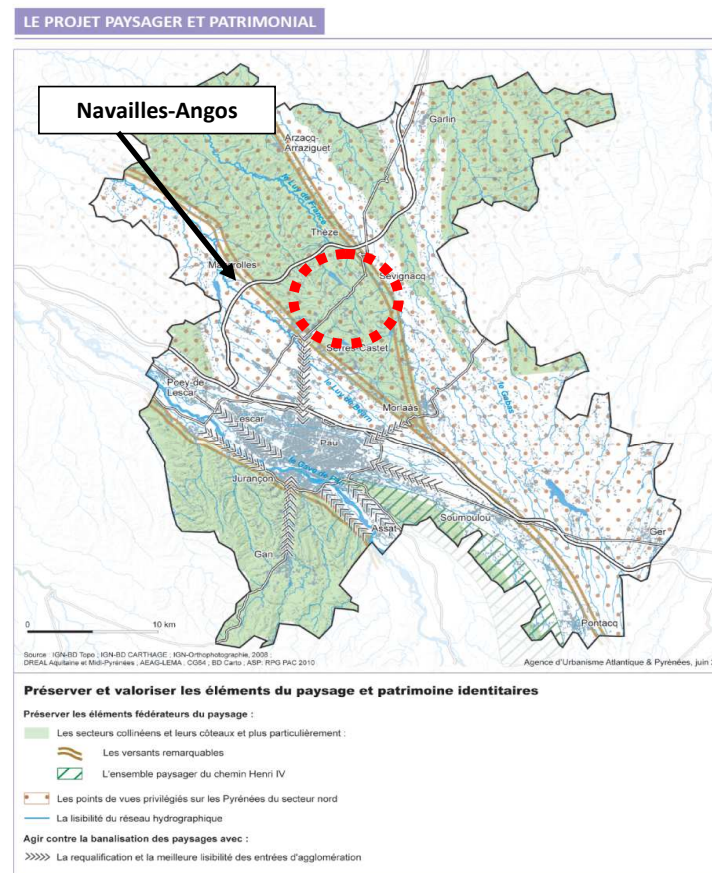
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

LE SCOT DU GRAND PAU (APPROUVE) – PRESCRIPTIONS PRINCIPALES

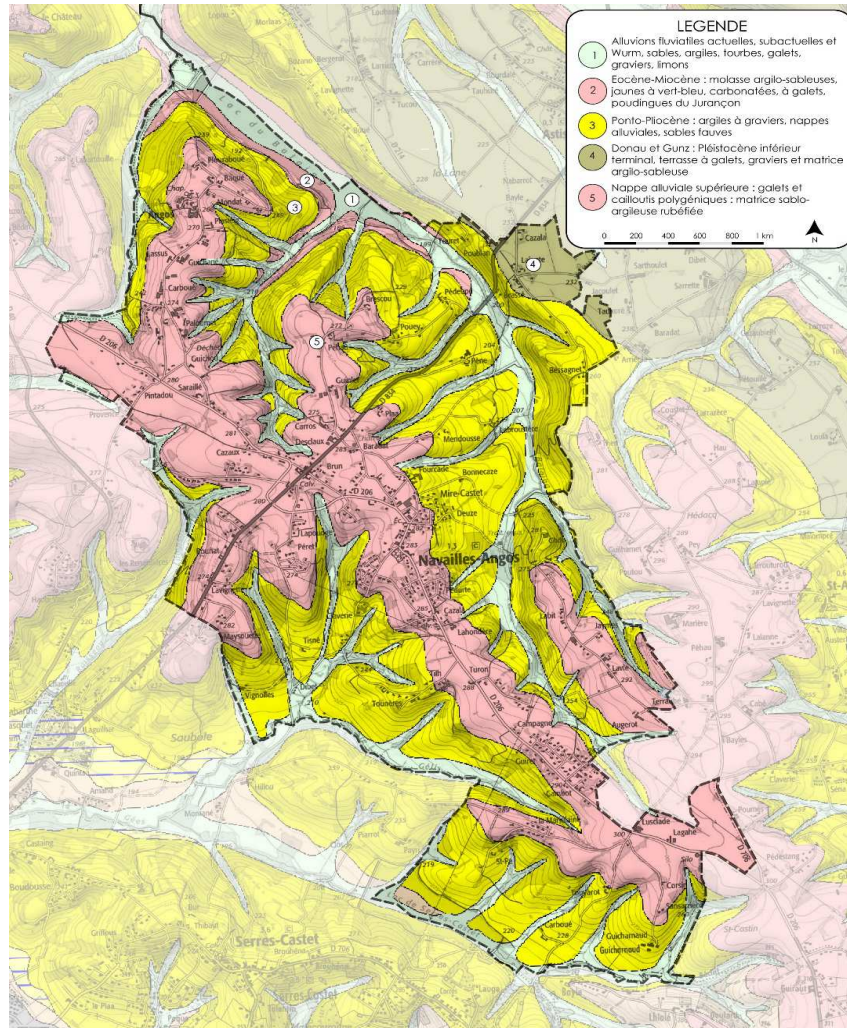
L'armature verte, jaune et bleue

- Inscrire durablement Navailles-Angos dans un paysage de collines et de plateaux favorables aux points de vue vers les Pyrénées,
- Attention particulière sur la préservation et la valorisation des éléments patrimoniaux qui donnent l'identité des bourgs et des villages (limites, franges, formes urbaines, entrées de communes, silhouette de l'ensemble bâti,...),
- Préserver les linéaires élargis des cours d'eau de toute urbanisation et de maintenir ou de recréer la continuité végétale qui les borde (bandes enherbées, espaces boisés, haies...),
- Renforcer la préservation des prairies permanentes dans les secteurs de collines,
- Préserver et valoriser les corridors écologiques terrestres (préservation d'espaces « supports de nature » : espaces forestiers... et des corridors terrestres d'intérêt locaux)



Extrait du DOO – SCOT du Grand Pau

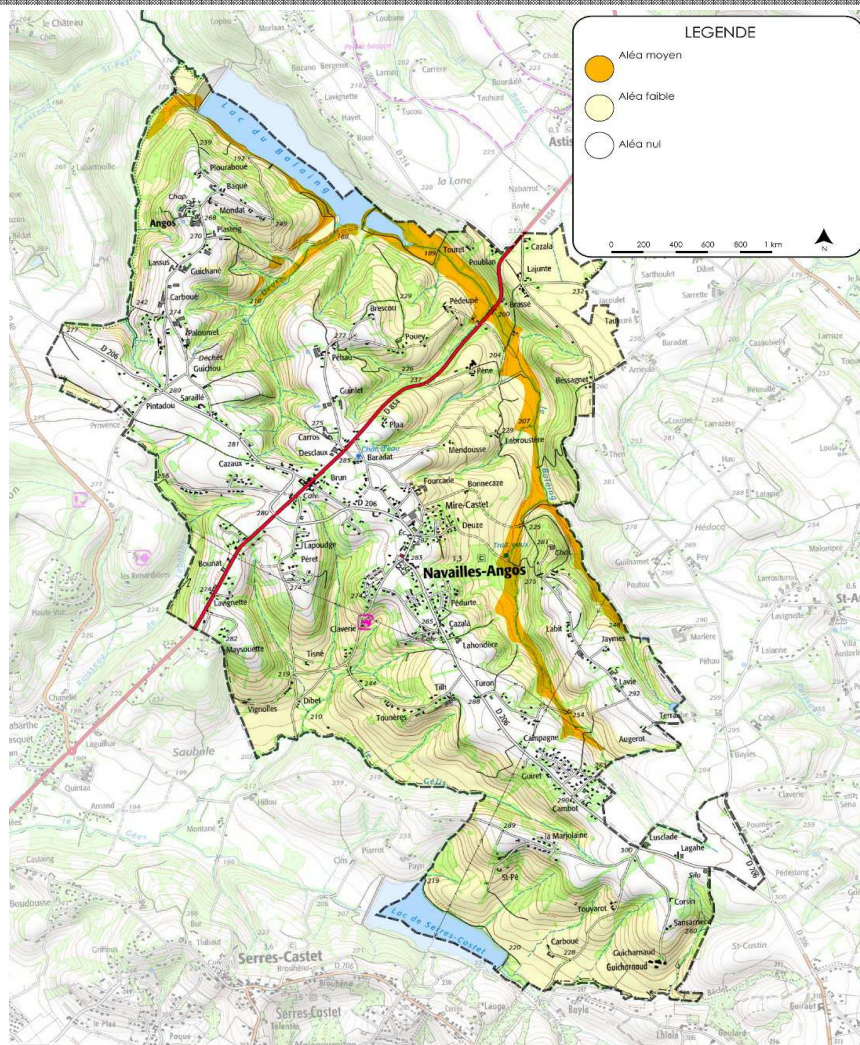
LES FORMATIONS GEOLOGIQUES



Sol et sous-sol : sensibilité forte

- Risques de pollution des nappes phréatiques superficielles et profondes (alluvions) par :
 - Ruissellement et infiltration des eaux pluviales
 - Possibles effluents d'origine agricole, industrielle ou ménagère (SPANC)
- Conditionne la gestion des eaux pluviales et des eaux usées
- Conditionne la gestion des eaux usées : dispositif d'assainissement individuel
- Définit l'aléa « Retrait/Gonflement des argiles » sur colluvions

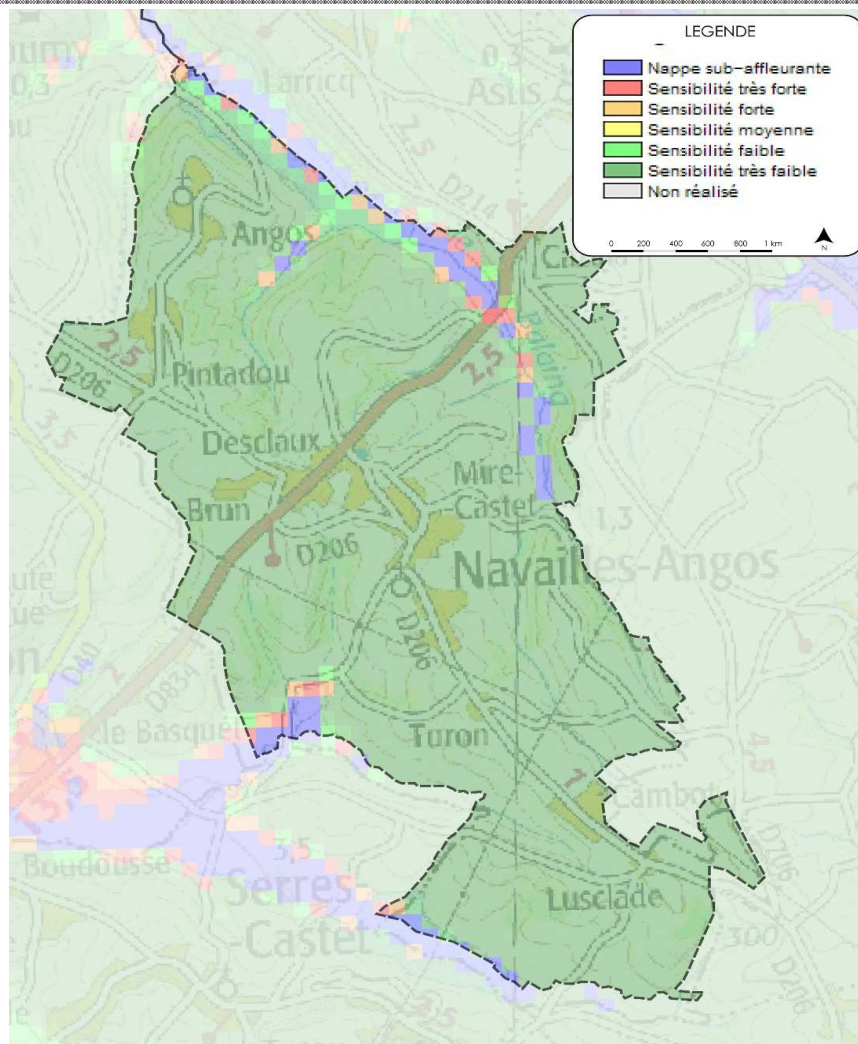
LES RISQUES ET ALEAS NATURELS



Aléa Retrait/gonflement : sensibilité faible à moyenne sur une partie de la commune

- Localisé aux abords du ruisseau de Balanh + affluents (Arriu-Deux)
- Signalé lors des dépôts de permis de construire (prescriptions d'implantation spécifique + éventuels sondages pour confirmer la nature du sol)
- Impacte la nature du dispositif d'assainissement autonome
- Ces zones sont déjà classées en zone agricole A ou naturelle N et l'enjeu consiste à maintenir ce classement

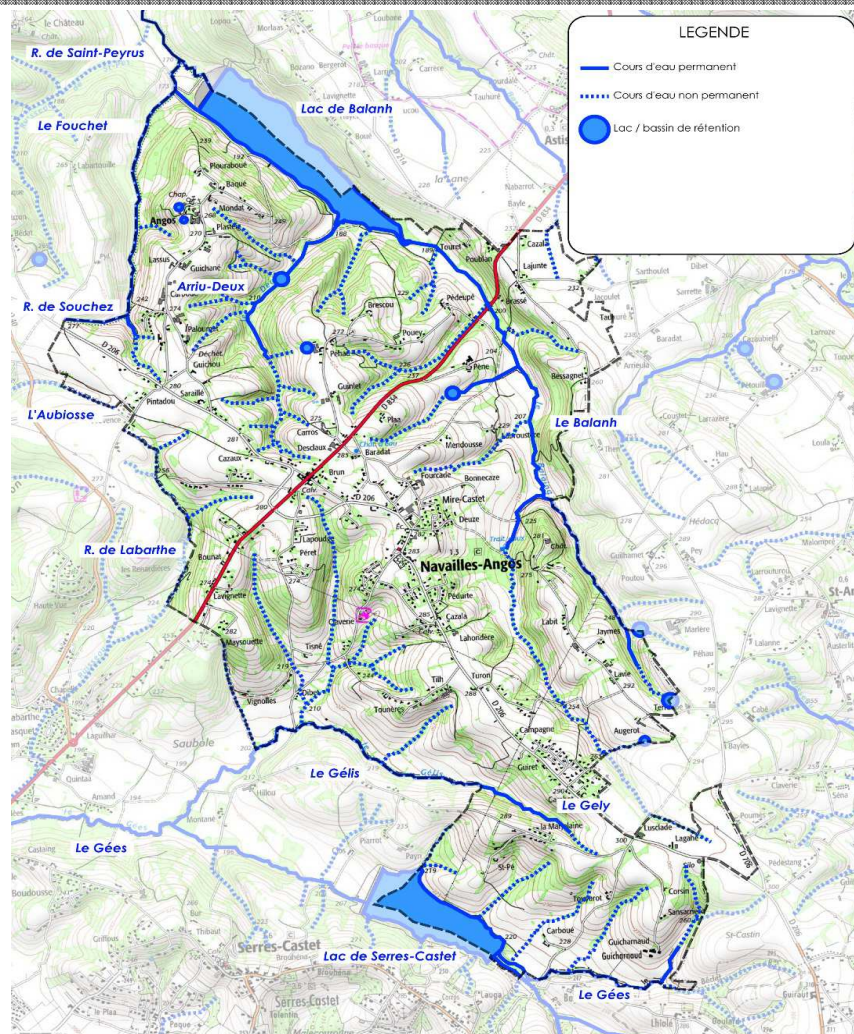
LES RISQUES ET ALEAS NATURELS



Risque inondation par remontée de nappe : sensibilité très faible, risque localisé dans les thalwegs et vallons

- Localisé aux abords du ruisseau de Balanh + affluents (Arriu-Deux) et ruisseau du Géés
- Peut nécessiter d'envisager une réglementation sur les seuils de constructions nouvelles

LES EAUX SUPERFICIELLES



7 cours d'eau principaux et bras d'eau

- Ruisseau de Gées affluent du Luy-de-Béarn au sud
- Ruisseau de Balanh affluent du Luy-de-France au nord
- l'Aubiosse à l'ouest
- Le Labarthe à l'ouest
- Le Bédât au sud
- Le Deux au nord
- Le Gélis, et le Gély, au sud

Les eaux superficielles

lac de Balanh

Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux validé en 2013)

Pression	Pression
Pression ponctuelle :	
Pression des rejets de stations d'épurations domestiques :	Significative
Pression liée aux débordements des déversoirs d'orage :	Significative
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants) :	Pas de pression
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (MI et METOX) :	Inconnue
Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries :	Pas de pression
Pression liée aux sites industriels abandonnés :	Inconnue
Pression diffuse :	
Pression de l'azote diffus d'origine agricole :	Significative
Pression par les pesticides :	Significative
Prélèvements d'eau :	
Pression de prélèvement AEP :	Pas de pression
Pression de prélèvement industriels :	Pas de pression
Pression de prélèvement irrigation :	Significative
Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements :	
Altération de la continuité :	Modérée
Altération de l'hydrologie :	Minime
Altération de la morphologie :	Modérée

2016-2021

Les eaux superficielles

lac de Gees / Serres-Castets

Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux validé en 2013)

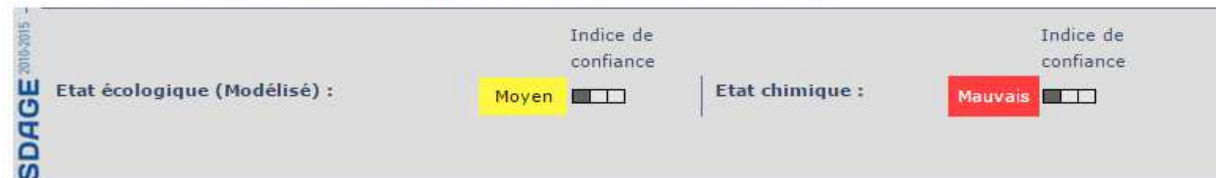
	Pression
Pression ponctuelle :	
Pression des rejets de stations d'épurations domestiques :	Pas de pression
Pression liée aux débordements des déversoirs d'orage :	Pas de pression
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants) :	Pas de pression
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (MI et METOX) :	Inconnue
Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries :	Pas de pression
Pression liée aux sites industriels abandonnés :	Inconnue
Pression diffuse :	
Pression de l'azote diffus d'origine agricole :	Significative
Pression par les pesticides :	Significative
Prélèvements d'eau :	
Pression de prélèvement AEP :	Pas de pression
Pression de prélèvement industriels :	Pas de pression
Pression de prélèvement irrigation :	Pas de pression
Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements :	
Altération de la continuité :	Minime
Altération de l'hydrologie :	Minime
Altération de la morphologie :	Modérée

2016-2021

Les eaux superficielles

Lac de Serres-Castet

Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2010 sur la base de données 2006-2007)

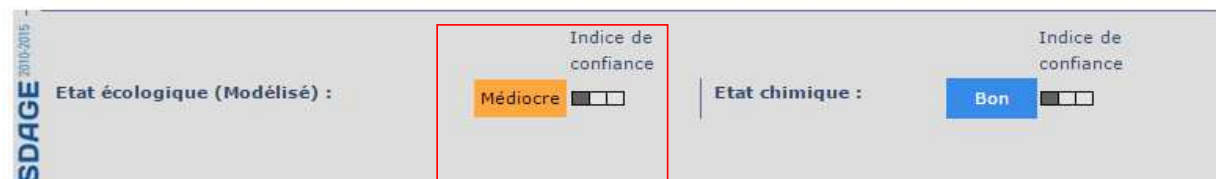


Etat de la masse d'eau (Etat des lieux validé en 2013)

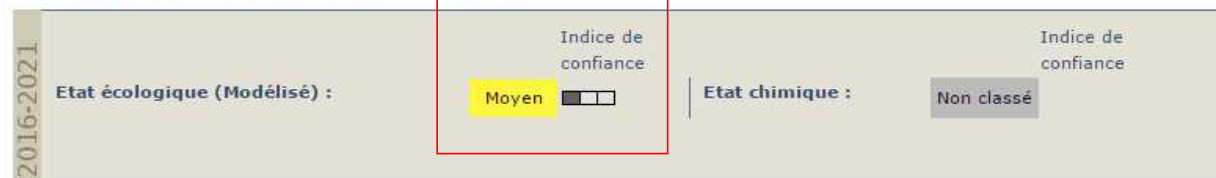


Lac de Balanh

Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2010 sur la base de données 2006-2007)



Etat de la masse d'eau (Etat des lieux validé en 2013)



Les eaux superficielles

Lac de Balanh

Eau stockée durant la période pluvieuse.
Constitue une réserve pour la saison d'été (débit naturel des rivières insuffisant en été et en automne).



- ✿ Lacs : 2 retenues : lacs de Serres-Castet et de Balanh
- ✿ Point d'intérêt pour certains oiseaux migrateurs (aigrette garzette) : lieu de gagnage pour l'avifaune

Lac de Serres-Castet

Le soutien à l'été du Gees = $\frac{1}{3}$ volume du lac.
600 000 m³/an destinés au maintien de la vie aquatique, conserver la qualité de l'eau au-delà de la station d'épuration d'Uzein.
Besoin débit constant de 80 l/sec en été.



Les eaux superficielles

- Réseau hydrographique classé en zone sensible (100%)
- 7 ruisseaux et bras d'eau
- Une station communale d'épuration rejet milieu naturel en amont du lac de Balanh
- Aucune servitude d'utilité publique car PAS de forage sur la commune (source : SI AEP Luys et Gabas)
- La mise en place d'une phyto-épuration sur la station d'épuration a amélioré la qualité écologique des masses d'eau au niveau du Balanh

Qualité de l'eau à Navailles-Angos

- Aucune mesure de [qualité des eaux superficielles](#) (source ADES)
- Aucune station de mesure de la [qualité des eaux de Rivières](#) (source SIEAG)
- Aucune station de mesure de [qualité d'un lac](#) (source SIEAG)

Eau : Sensibilité forte

**Préservation et gestion de la ressource en eau : Etat qualitatif moyen
Etat à maintenir ou améliorer par des dispositifs dans le futur PADD
(exemple : « préservation des cours d'eau + abords »**

Les eaux superficielles

SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 en cours d'élaboration + PDM

SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 + PDM

SAGE – aucune couverture

❑ Enjeux forts liés aux fonctions physiques des eaux de surface

- Préservation de la ressource AEP
- Fonction épuratoire
- Expansion des éventuels débordements

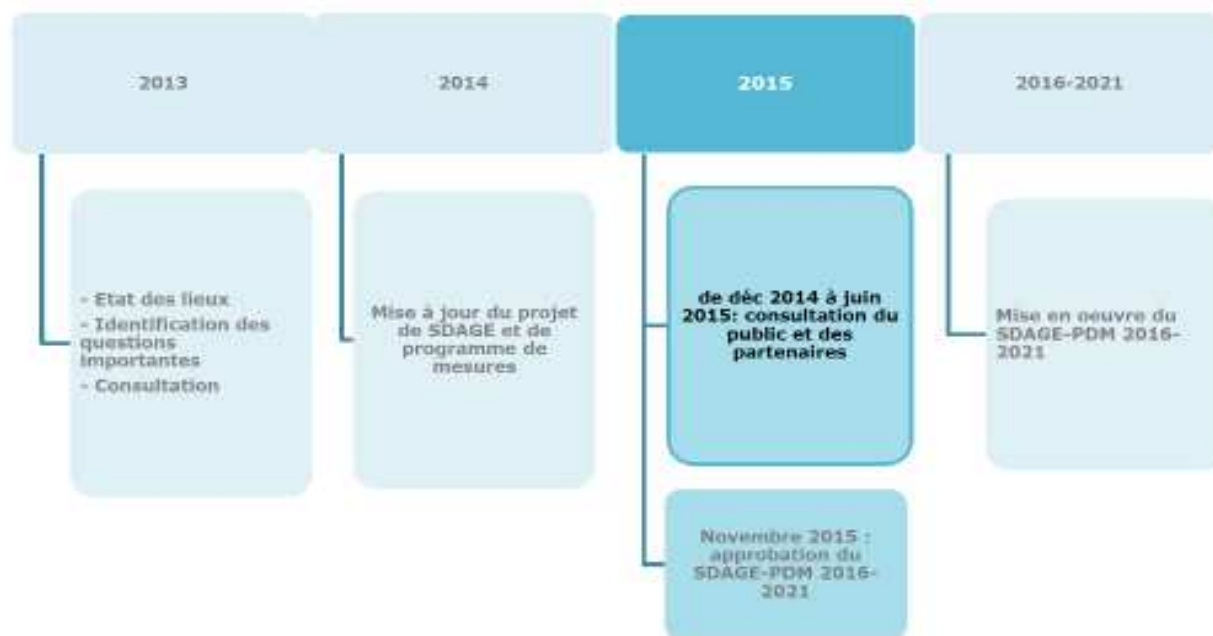
❑ Maintenir ou restaurer un bon état de conservation des habitats de la nature communs

- ▶ Objectifs : préservation de la ressource (eau, habitats, espèces) en organisant la conciliation des objectifs environnementaux et humains
- ▶ Orientations + mise en compatibilité des dispositifs supra-communaux

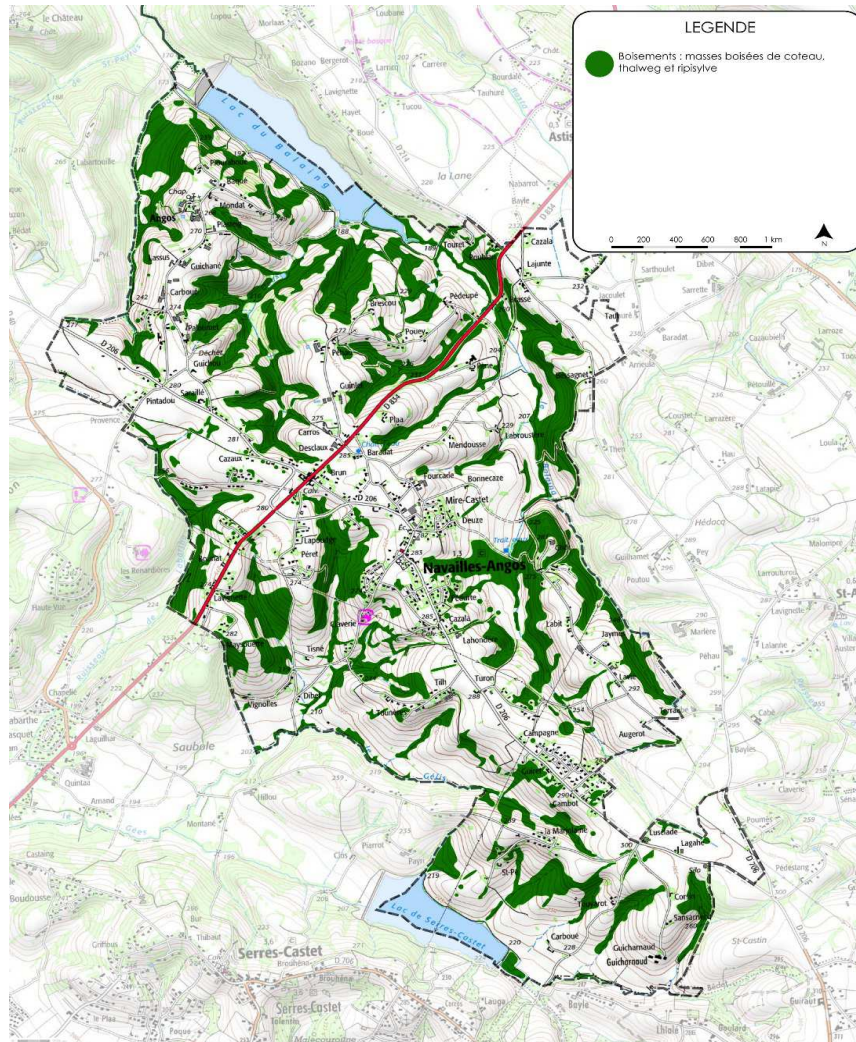
Sensibilité forte
Gestion raisonnée de la qualité et de la quantité en eau

Les eaux superficielles

SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 en cours d'élaboration + PDM



LES MILIEUX NATURELS : BOISEMENTS



- Pas de milieux naturels protégés Natura 2000 sur la commune ni communes limitrophes (Dir. Oiseaux / Habitat) (Aucun effet direct ou indirect)
- Pas de ZNIEFF (inventaire)
- Boisements présents = Contribue au SRCE
- Boisements déjà classés en EBC pour partie

Dossier de cas par cas à voir avec DREAL

Milieu naturel : sensibilité très faible

- Préservation de la nature ordinaire (cadre de vie)
- Préservation de continuités biologiques (trames verte et bleue)

LES MILIEUX NATURELS ET SRCE

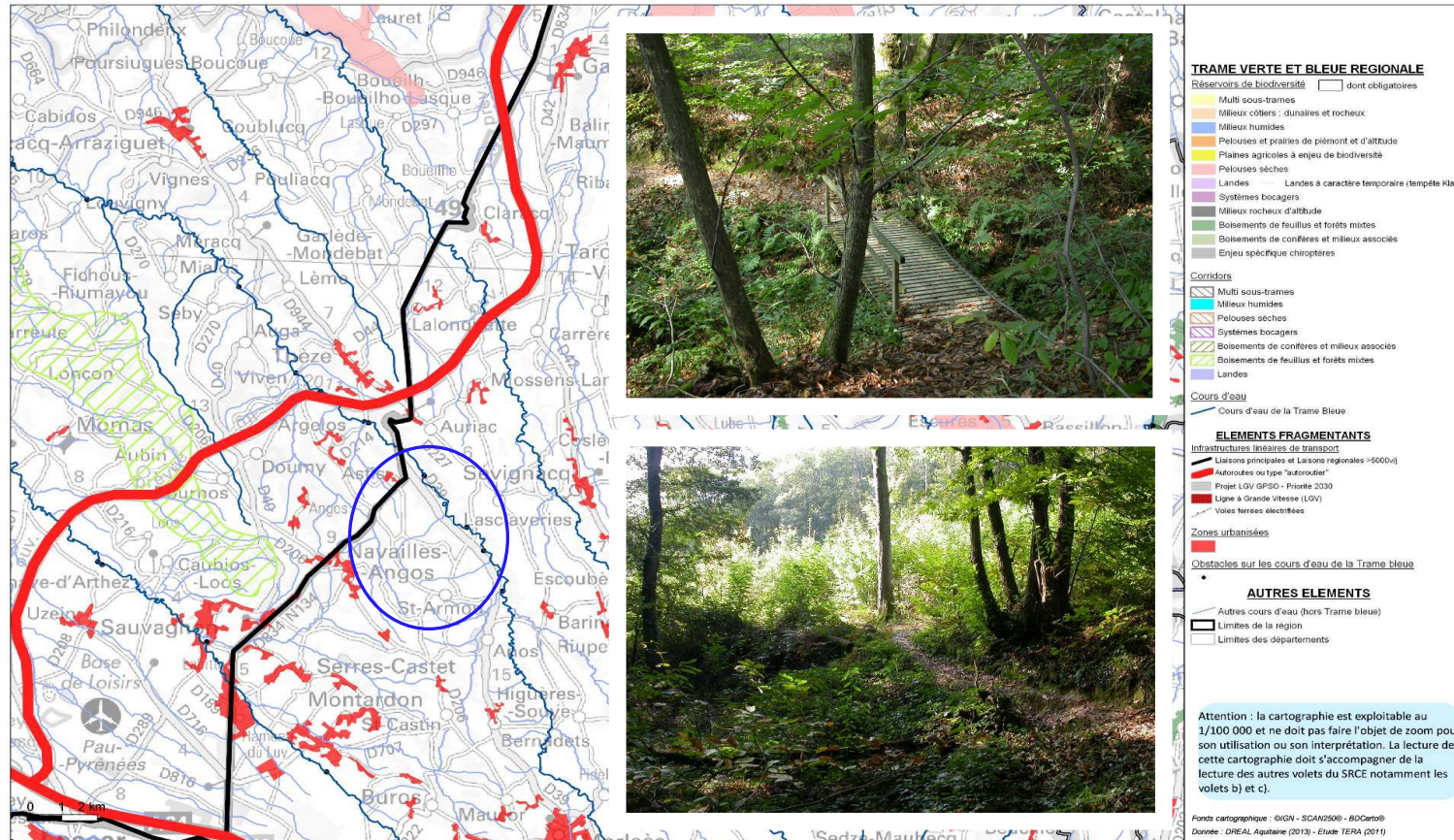
➡ Source : SRCE en cours



SRCE Aquitaine - Cartographie des composantes de la Trame verte et bleue

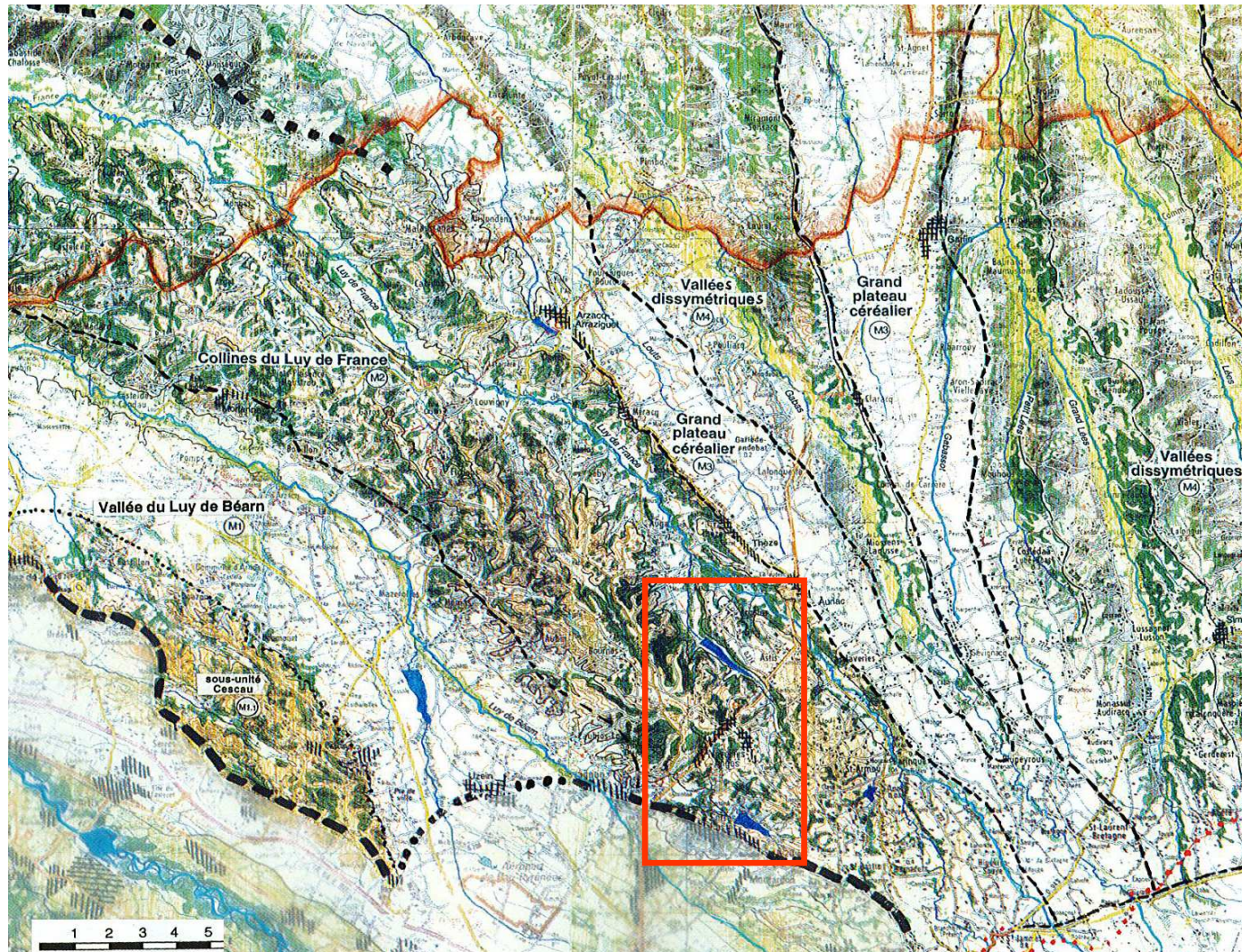
Echelle 1/100 000 - Format A3

Planche 60



➡ Corridor [boisement de feuillus et forêts mixtes] au nord-ouest de la commune

LES MILIEUX NATURELS ET PAYSAGES



LES MILIEUX NATURELS : PAYSAGES

🔴 paysage :

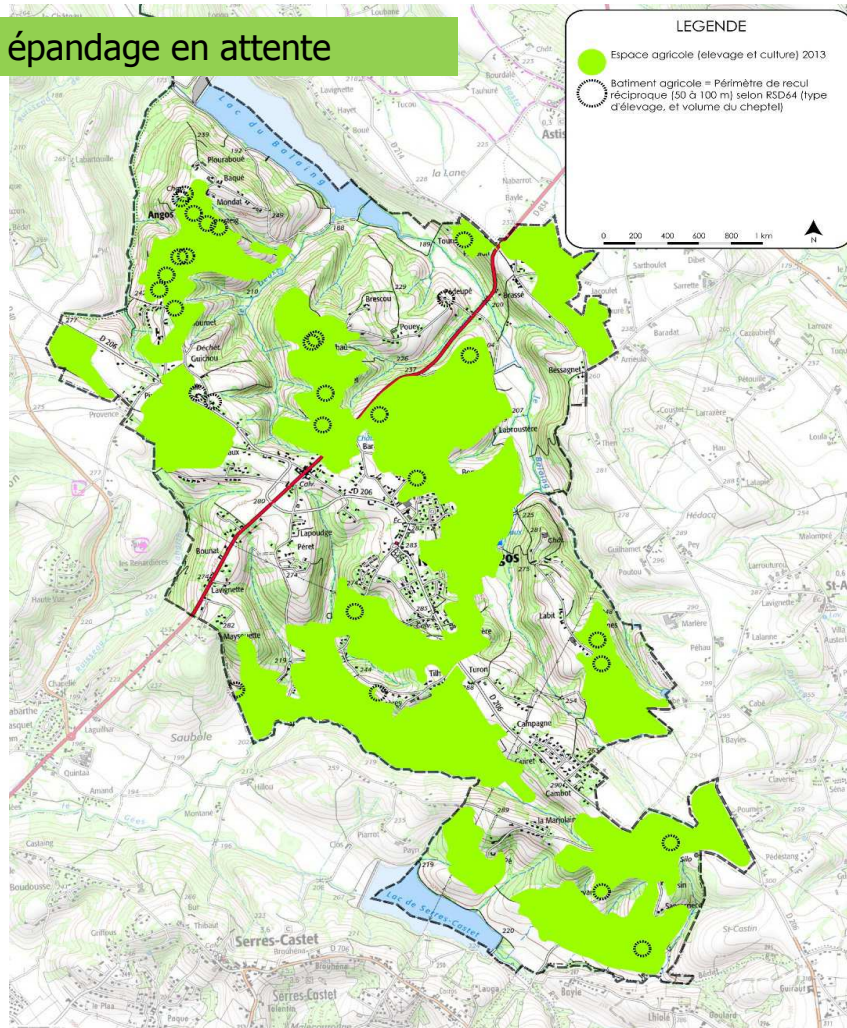
- Paysage polyculturel avec collines vallonnées et arborées
- Paysage marqué par le relief (accès difficile)
- Vallées assez marquées (plateau assez entaillé)
- Alternance de paysages ouverts/fermés liée au relief avec multiplication des sites et points d'observation
- Influence de l'agglomération (tendance à une diffusion du bâti et paysage marqué par succession de routes)
- Paysage boisé dans les vallées et thalwegs qui marque les collines
- Relief relativement marqué = difficulté d'accès par grandes voies, maillage secondaire développé et impact sur l'agriculture (difficulté de mécanisation et de valorisation du sol).
- Points bâtis localisés en majorité sur les crêtes

--> diversité d'ambiances contribuant au cadre de vie

- Source : Atlas des Paysages des Pyrénées – Morel Delaigue Paysagiste - 2001

LES MILIEUX NATURELS : AGRICULTURE

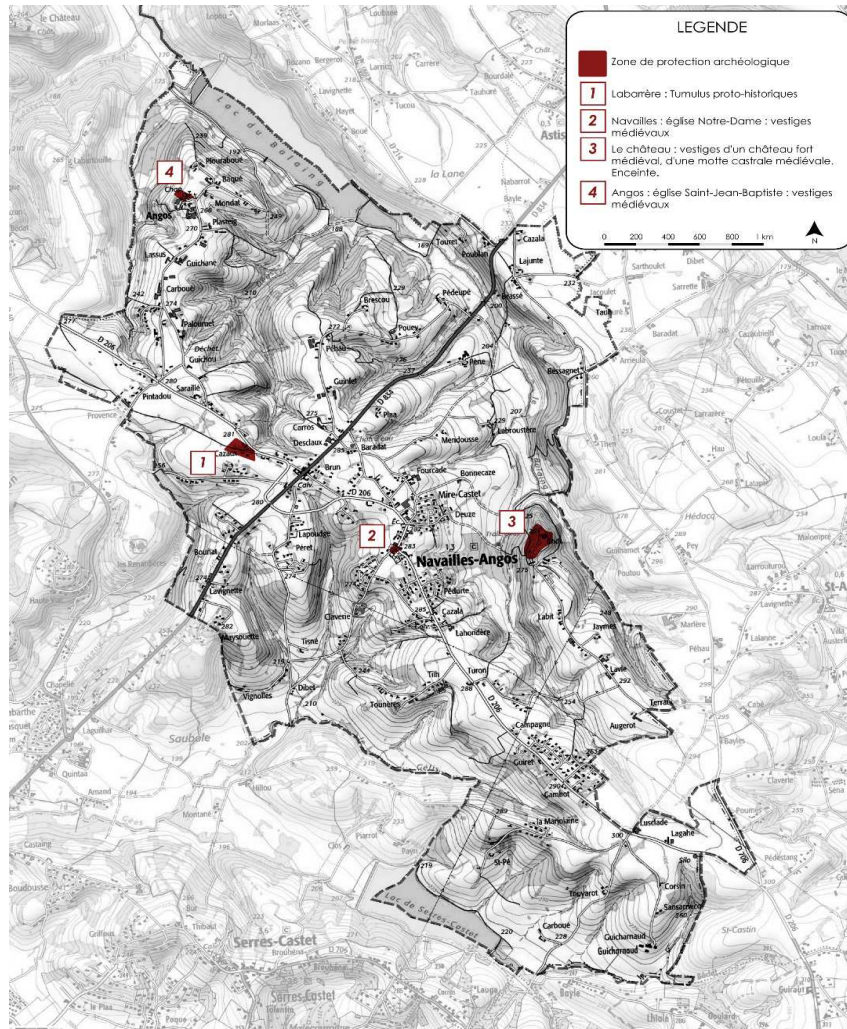
Repérage épandage en attente



- Polyculture : cultures céréales (maïs, triticales),
- Elevage : bovins lait / bovins viande / naisseurs, équins, volailles...
- Périmètres de recul, bâtiments agricoles et installations classées
- Bâtiments annexes (stockage foin)
- Changement de destination de certains bâtiments agricoles anciens (patrimoine)
- Ruches / prairies et jachères mellifères
- Friches
- Secteurs difficiles d'accès par les engins mécaniques

Commission CDPENAF (loi LAAF : avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt)

LES MILIEUX BÂTIS : PATRIMOINE



Château de Navailles :

1046 : motte castrale '*Castrum de Navalhes*'

1216 : Seigneurie

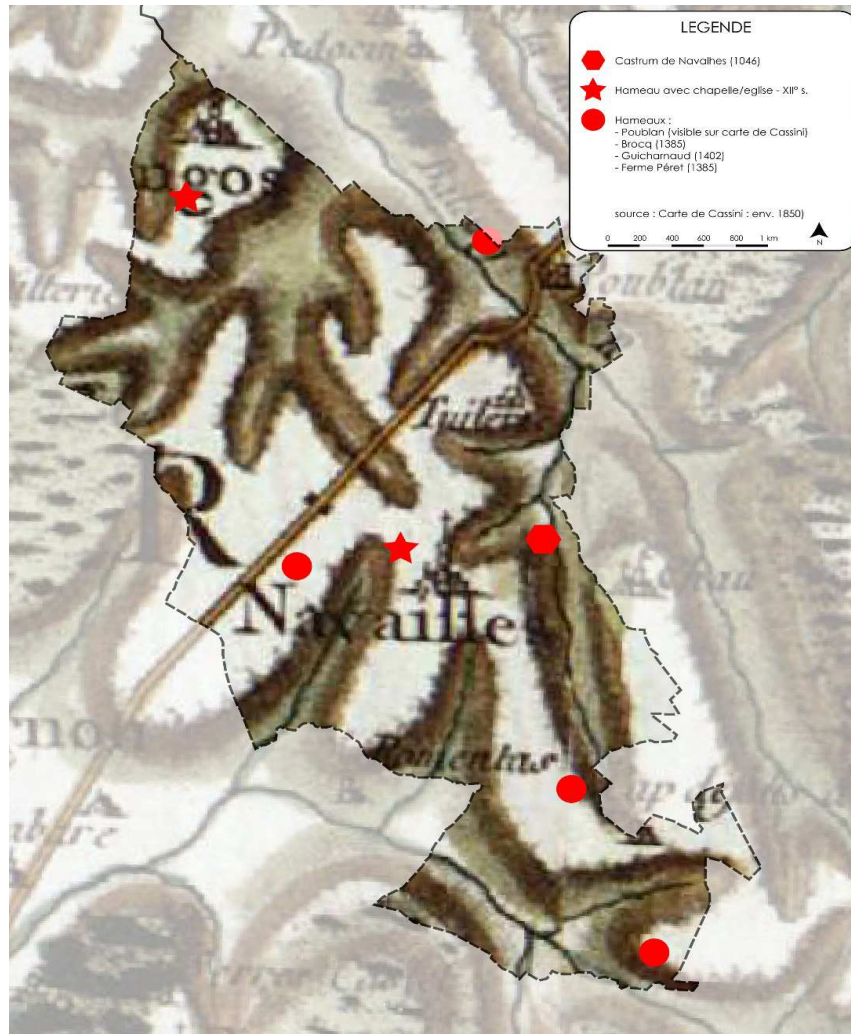
XIV^e s. : Gaston Fébus (vicomte du Béarn), construction château = point stratégique / contrôle abords ouest de Morlaàs.

1850 : destruction anciens corps de bâtiment seront détruits puis reconstruction d'un bâtiment



[Les vieux logis du pays d'Henri IV - Raymond de Saint Martin-Beyrie - 1926](#)

LES MILIEUX BÂTIS : PATRIMOINE



Bourg d'Angos

Chapelle (XIIème) - église Saint-Jean-Baptiste

Bourg de Navailles

Eglise de l'Assomption-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie (XII° s.) remaniée entre 1912 et 1945.

Statues, objets, tableaux et mobilier inscrits à l'[inventaire général du patrimoine culturel](#).

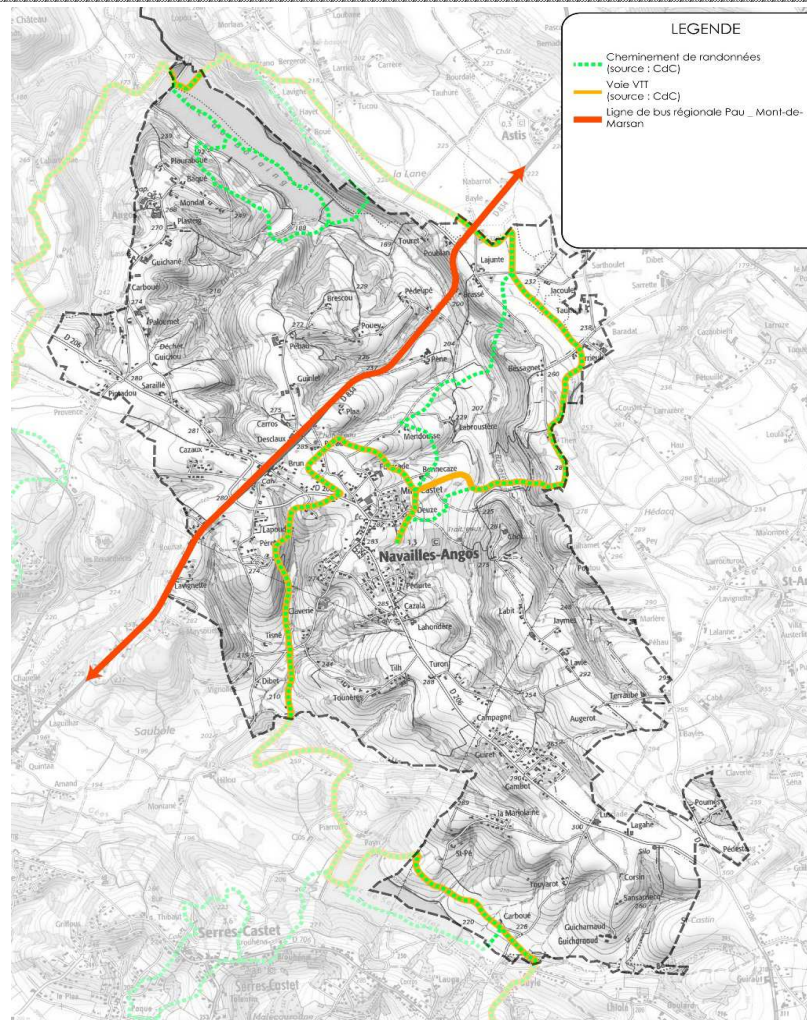
Archives Nationales – toponymes :

- Brocq/Le Brocar (1385)
- Lamayson/La Masoo (1385)
- Guichané/Guixarner (1402)
- Péret (1385)

Hameaux actuels

Hameaux regroupés de manière discontinue sur les crêtes
Localisés sur les axes majeurs de dessertes eux-mêmes situés sur les hauteurs du plateau (chemin des crêtes)

LES DEPLACEMENTS



Déplacements doux :

- Nombreux cheminements piétons autour des lacs, dans les thalwegs, passages par les monuments et villages
- Absence de chemin pour Saint-Jacques-de-Compostelle, passage à Morlaàs au plus proche
- 1 voie VTT reliant les lacs de nord au sud
- 1 desserte bus présente : réseau Idelis : ligne Flexilis Nord à la demande, bien fréquentée, et ligne Proxilys de Serres-Castet (stade)
- Présence d'un PLR intercommunal qui se traduit par de nombreux travaux sur Navailles-Angos pour avec réouverture de nombreux chemins ruraux + mise en place d'une passerelle sur le Balanh et prolongement ligne VTT

Les risques naturels

Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Diffusion le
Inondation	Luy de Béarn - SERRES MORLAAS,MORLAAS,BUROS,MONTARDON,NAVAILLES ANGOS,ST CASTIN,SERRES CASTET,SA	01/01/2001

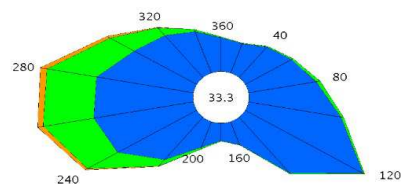
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982
Inondations et coulées de boue	07/08/1989	07/08/1989	08/01/1990	07/02/1990
Inondations et coulées de boue	11/05/1993	11/05/1993	20/08/1993	03/09/1993
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009

Certains phénomènes considérés par un arrêté départemental n'ont pas été attestés à l'échelle communale

PAU-UZEIN (64)

Fréquence des vents en fonction de leur provenance en %

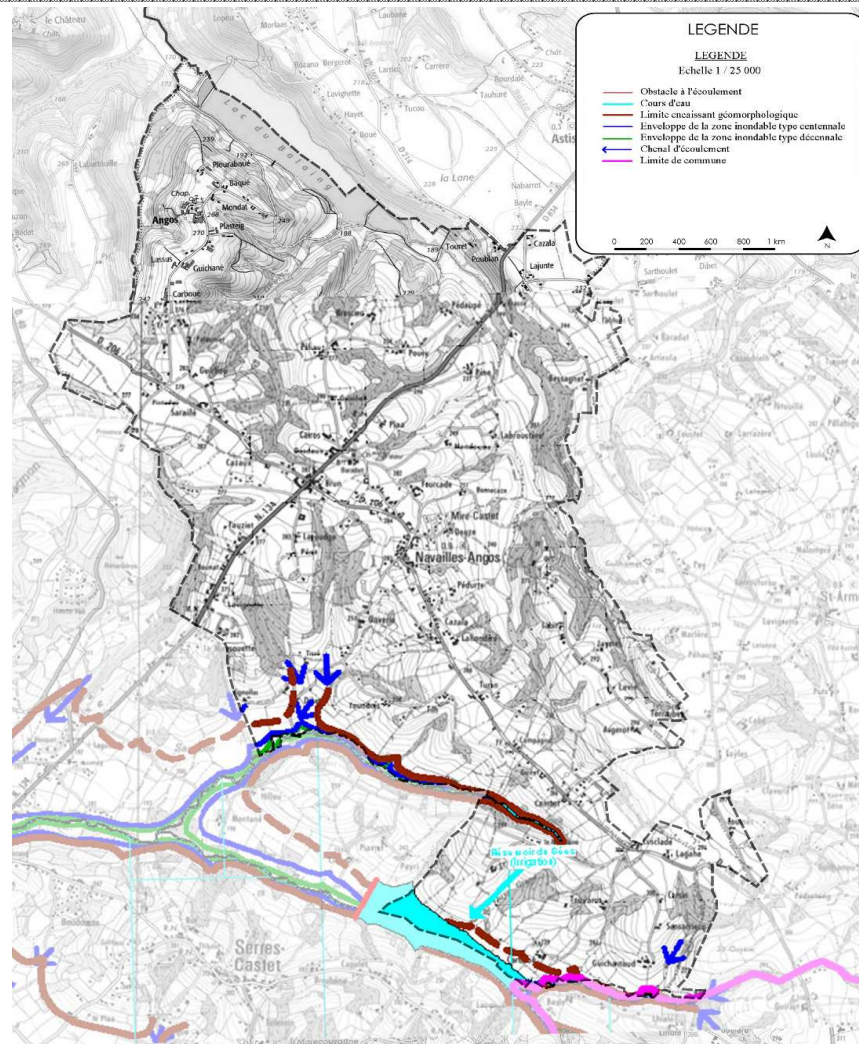


Vents :

- Météo France indique une fréquence de vent assez forte du littoral à l'ouest mais aussi à l'est, les Pyrénées contiennent les vent en vallée
- vent d'ouest dominant

Du 01 JANVIER 2000 au 31 DÉCEMBRE 2009

Les risques naturels



Atlas zone inondable

- Ruisseau de Géés affluent du Luy de Béarn
- Le Gélis affluent du Gées

Les risques industriels

- ➡ Aucune ICPE
- ➡ d'un site industriel à prendre en compte (déchetterie en activité)

 Géosciences pour une Terre durable

 **Basias**

 Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

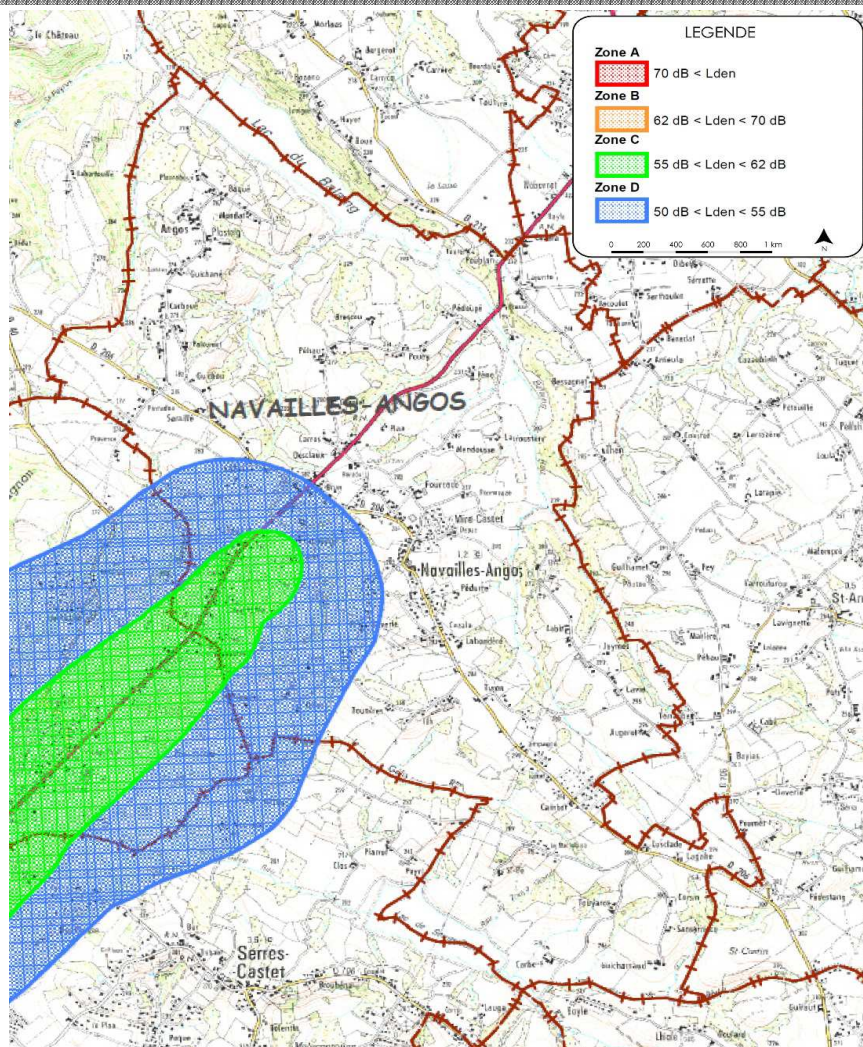
[Tableau de résultat](#) [Aide pour l'export](#) [Exporter la liste](#) [Exporter un tableau](#) [Exporter les fiches](#)

Rappel des paramètres :
Commune : **NAVAILLES-ANGOS**
Nombre de sites : 5 (1 page)

N°	Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	¹ Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance	X Lambert II étendu (m)	Y Lambert II étendu (m)	X adresse	Y adresse	Précision adresse
1	AQI6401358	Mounet	Dépôt d'essence	RN 134	Route nationale 134	NAVAILLES-ANGOS (64415)	g47.30z	Activité terminée	Inventorié	382188	1827781			
2	AQI6403577	SIVOM de Thèze	Déchetterie		Lieu dit Baradat	NAVAILLES-ANGOS (64415)	e38.11z	En activité	Inventorié	381469	1828714			
3	AQI6403278	Duluc Henri	dépôt de liquides inflammables		Chemin départemental 206	NAVAILLES-ANGOS (64415)	v89.03z	Ne sait pas	Inventorié	382128	1827842			
4	AQI6403578	Crampe Léon	Distribution d'essence, mécanique automobiles		Route nationale 134	NAVAILLES-ANGOS (64415)	g45.21a, g47.30z	Activité terminée	Inventorié	382410	1828060			
5	AQI6403579	Rodrigues José	Carrosserie, peinture automobile		Quartier Brocq (de)	NAVAILLES-ANGOS (64415)	g45.21a	Ne sait pas	Inventorié	382880	1826820			

¹

Autres nuisances



Bruit : RN 834

**Pas d'étude L111-1-4 du CU
Dispositifs à intégrer au PLU
(compatibilité) = recul de 75 m**

**Pollution des sols :
pas de site répertorié**

RESEAUX

Assainissement :

- Compétence : **Syndicat intercommunal d'assainissement à Communauté de communes des Luys en Béarn**
- station d'épuration réhabilitée (conformité avec la réglementation)
- capacité actuelle (après projet) 800 EH extensible à 1500 EH
- eaux traitées par la station acheminées vers une forêt (séquoias, eucalyptus et saules) pour une phyto-remédiation par épuration afin de préserver la qualité des eaux de rivière

Eau potable :

- Compétence : **Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable à Communauté de communes des Luys en Béarn**
- fait partie du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable du Nord-Est de Pau (SMNEP)
- alimente plus de 30 000 habitants sur 22 communes
- distribution de l'eau assurée par un prestataire privé dans le cadre d'un affermage.
- L'eau provient :
 - des sources karstiques AYGUE BLANQUE (commune de Louvie-Juzon) et AYGUE NÈGRE (commune d'Asson), du captage sur la rivière Ouzom,
 - des forages de Bordes et de Baudreix
 - de la station de pompage de Lalongue.

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SITUATION

CONTRAINTES	ATOUTS	ENJEUX
➤ déplacements, principalement routiers, vers Pau ou agglomération, proximité de l'échangeur	➤ Un caractère rural préservé et un cadre de vie de grande qualité dans l'ensemble de la commune (paysage agréable, vallonné, vues sur les Pyrénées) ➤ La proximité d'un pôle majeur : Pau ➤ Présence de plusieurs intercommunalités : ➤ Navailles-Angos est situé au cœur de la Communauté de communes des Luys de Béarn	➤ Valoriser la centralité ➤ Maintenir et développer une identité de bourg et de hameaux

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

CONTRAINTES	ATOUTS	ENJEUX
➤ Présence d'un réseau hydrographique étendu (inondation limitée au Gélis) avec réseau secondaire très ramifié (affluents non permanents) ➤ Pas de mouvements de terrains ➤ Présence des argiles sur une partie du territoire (abords du Balanh) qui contraint la gestion des eaux pluviales et l'assainissement autonome	➤ Un cadre de vie agréable ➤ Un paysage vallonné de collines de qualité au contact des espaces naturels ➤ Réseaux Assainissement collectif en zone de bourg	➤ Identifier les risques et aléas (aléas argiles aux abords du Balanh) ➤ Urbaniser prioritairement les zones bénéficiant du réseau d'assainissement collectif ➤ Maintenir la qualité des eaux superficielles ➤ Prendre en compte les nuisances en limitant les conflits d'usage (agriculture) mais aussi bruit (RD 834, aéroport)

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL : ENVIRONNEMENT NATUREL

CONTRAINTES	ATOUTS	ENJEUX
➤ Aucune zone naturelle protégée sur la commune	➤ Un cadre de vie arboré et vallonné de qualité à proximité de l'espace bâti ➤ Présence d'un Agenda 21 (reconnaissance demandée auprès du Ministère de l'écologie et du développement durable)	➤ Valoriser et protéger la structure boisée et agricole ➤ Protéger les boisements existants (qualité épurative air et eau, maintien du sol, réduction du bruit...) ➤ Protéger les corridors écologiques et leur maintien ou leur restauration le cas échéant et développer une trame verte dans le bourg et dans les zones à urbaniser